Nous sommes attachés aux objectifs de l’éducation prioritaire ; depuis sa création en 1981, elle a vocation à réduire les inégalités scolaires, à donner plus de moyens là où il y a le plus de besoins. C’est précisément pour lui donner des moyens plus adaptés à ses missions que nous avons choisi d’inscrire l’éducation prioritaire au programme de la modernisation de l’action publique. Ce sera l’occasion d’une réflexion générale sur le zonage, sur l’allocation de moyens humains et pédagogiques susceptible de rendre notre système éducatif plus juste, plus efficace, au service des jeunes qui connaissent les plus grandes difficultés. C’est dans ce cadre-là que le dispositif ECLAIR sera évalué et questionné. Un diagnostic détaillé des moyens de l’éducation prioritaire sera remis en juin.